



Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net

CONVOCATION POUR LA REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Conformément à l'article 26 bis, paragraphe 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de convoquer, , pour la première fois à la réunion conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale qui aura lieu le **JEUDI 19 DECEMBRE 2019 à 18h00** au Centre administratif, chemin de St Druon 1 à 7640 Antoing.

ORDRE DU JOUR :

1. Synergies Commune/CPAS (voir annexe).
2. Maison de repos « résidence Le Moulin » - Présentation.
3. Divers.

Les réunions conjointes du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale ne donnent lieu à aucun vote. Aucun quorum n'est requis.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

P. DETOURNAY



Le Bourgmestre,

B. BAUWENS

La Directrice générale du CPAS,

J. ENGLEBERT

Le Président du CPAS,

C. BILLOUEZ

